

# BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Le Secrétaire Général, Thorbjørn Jagland et le Ministre des Affaires étrangères, Khemaies Jhinaoui durant le lancement du Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021, le 9 octobre 2018.

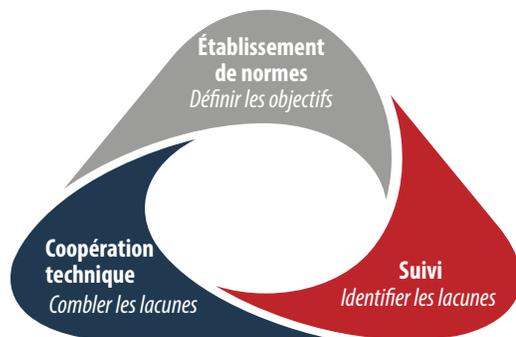
■ Le Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP) conçoit et coordonne les activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les États membres et dans les pays du voisinage. Ces activités ont pour but d'aider ces pays à respecter les normes européennes en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie.

■ L'ODGP assure la planification stratégique, mobilise des ressources et soutient la mise en œuvre des activités de coopération. L'ODGP est également chargé de coordonner 17 bureaux situés dans des États membres et le voisinage. Il existe deux types de bureaux : les bureaux du Conseil de l'Europe qui représentent le Secrétaire Général et mettent en œuvre les projets, et les bureaux de programmes dont la seule mission est la mise en œuvre des projets. Les bureaux extérieurs jouent un rôle actif pour identifier des projets, en assurer la réalisation et lever des fonds.

### **Programmes de coopération : l'une des principales missions du Conseil de l'Europe**

■ Les activités du Conseil de l'Europe s'articulent autour de trois grands axes: l'activité normative (droit international), les mécanismes de suivi, notamment les mécanismes contraignants (contrôle du respect des normes) et les activités de coopération visant à remédier aux insuffisances.

■ Les activités normatives, les mécanismes de suivi et les activités de coopération font souvent référence au « triangle dynamique » du Conseil de l'Europe, qui participe de la valeur ajoutée unique de l'Organisation.



Ce triangle fait le lien entre :

- ▶ les normes européennes élaborées par le Conseil de l'Europe depuis 1949 en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie ;
- ▶ les conclusions et les recommandations des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, qui recensent les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires, sur la base des conventions de l'Organisation ;
- ▶ les programmes de coopération établis en grande partie à partir des conclusions de suivi afin d'accompagner les efforts déployés par les bénéficiaires pour appliquer les normes du Conseil de l'Europe.

La Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Gabriella Battaini-Dragoni, et l'Ambassadrice et Représentante permanente de la Finlande, Satu Mattila-Budich, signant un accord de contribution volontaire le 4 juillet 2018. La Finlande figure continuellement parmi les plus grands donateurs du Conseil de l'Europe et est un membre du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.



## Programmation stratégique

■ L'ODGP joue un rôle important dans la formulation des priorités du programme d'activités du Conseil de l'Europe et veille à leur traduction en programmes de coopération coordonnés dans les États membres et au-delà. Pour ce faire, il s'appuie largement sur l'expertise des différents services du Conseil de l'Europe.

■ L'ODGP assure la programmation stratégique principalement grâce à la planification régionale et par pays (plans d'action et documents de coopération). Il contribue à la formulation des priorités pour le programme et le budget bisannuel de l'Organisation, supervise les ressources extrabudgétaires et coordonne la mise en œuvre des activités dans le cadre de son mandat. Il conseille également le Secrétaire Général sur les questions concernant le programme, par exemple les réponses à apporter aux nouveaux défis qui surviennent dans les États membres et dans les pays du voisinage.

■ Les plans d'action et les documents de coopération sont adoptés par le Comité des Ministres, l'organe exécutif du Conseil de l'Europe, après consultation des autorités nationales.

## Coopération en Europe

■ Les plans d'action nationaux, régionaux ou thématiques fixent les actions prioritaires dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Ils sont élaborés avec les autorités nationales dans le cadre de consultations et de réunions bilatérales avec les ministères des Affaires étrangères et d'autres ministères spécialisés et partenaires. Des consultations approfondies ont lieu avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, notamment les donateurs, afin d'assurer une approche coordonnée de la coopération mise en œuvre sur le terrain.

■ Ces projets, qui sont définis dans des documents de coopération, reçoivent des fonds de diverses sources, la majeure partie provenant des contributions volontaires des États membres et d'autres donateurs, comme les institutions internationales et les États observateurs. Beaucoup de ces projets sont mis en œuvre en tant que programmes conjoints de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

■ La supervision, l'évaluation, l'audit et les enseignements tirés de ces activités constituent une part importante du cycle des programmes de coopération du Conseil de l'Europe.

## Coopération dans les pays du voisinage

■ Le Conseil de l'Europe comprend 47 États membres et 5 États observateurs, mais la coopération a une portée plus large.

■ La politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines privilégie les secteurs dans lesquels ses conventions et ses normes lui apportent une valeur ajoutée spécifique. Les documents de coopération du Conseil de l'Europe visent à faciliter la transition politique démocratique, à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer l'action régionale du Conseil de l'Europe dans la lutte contre les menaces transfrontalières.

# Plans d'action et accords de coopération

- ▶ Plan d'action pour l'Arménie 2019-2022
- ▶ Plan d'action pour l'Azerbaïdjan 2018-2021
- ▶ Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021
- ▶ Plan d'action pour la Géorgie 2016-2019
- ▶ Plan d'action pour la République de Moldova 2017-2020
- ▶ Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2021
- ▶ Plan d'action pour le Belarus 2016-2018
- ▶ Aperçu des activités de coopération au Kosovo\*
- ▶ Partenariat de voisinage avec le Maroc 2018-2021
- ▶ Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021
- ▶ Priorités de coopération de voisinage avec le Kazakhstan 2014-2018
- ▶ Priorités de coopération de voisinage avec la République kirghize 2015-2019
- ▶ Priorités de coopération de voisinage avec la Palestine\*\* 2016-2019

\*Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

\*\* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

## Levée de fonds et relations avec les donateurs

— L'ODGP est chargé de coordonner la levée de fonds pour le Conseil de l'Europe. Les ressources extrabudgétaires complètent le budget ordinaire de l'Organisation et sont essentiellement utilisées pour les programmes de coopération (en Europe et dans les régions voisines). Grâce à sa stratégie proactive de mobilisation des ressources, à l'instauration de relations étroites et à la promotion d'accords-cadres de long terme avec les donateurs, le volume et la cohérence des ressources extrabudgétaires sont en progression. En 2017, les recettes extrabudgétaires ont atteint 59,5 millions d'euros.

— L'appel à contributions volontaires concerne les priorités du Conseil de l'Europe en matière de coopération établies par le Comité des Ministres dans le cadre du programme et du budget ainsi que des plans d'action spécifiques de l'Organisation. Le Conseil de l'Europe accepte des contributions volontaires d'États membres, d'États observateurs, d'États non membres, de l'Union européenne, d'organisations internationales, de fondations, du secteur privé et de particuliers qui partagent sans réserve les objectifs et les valeurs de l'Organisation.

## Soutien aux activités de coopération de l'Organisation

— L'ODGP assure la gestion de ces ressources financières extrabudgétaires ainsi que la coordination de la mise en œuvre des activités sur le terrain, l'établissement de rapports aux donateurs et diverses autres fonctions de soutien, notamment le développement de nouveaux outils de gestion de projet.



Lancement du Programme Sud III  
« Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée », un programme conjoint entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, le 18 septembre 2018.

## Quelques statistiques (décembre 2018)

- ▶ 119 projets de coopération (d'une valeur de 260 millions d'euros) sont gérés sur le plan financier et administratif par l'ODGP.
- ▶ 94 de ces projets sont mis en œuvre par les bureaux du Conseil de l'Europe et les bureaux des programmes du Conseil de l'Europe sur le terrain.
- ▶ 300 agents du Conseil de l'Europe travaillent sur la coopération dans les bureaux décentralisés pour rapprocher le plus possible les activités de leurs bénéficiaires.

### Partenariat étroit avec l'Union européenne

■ L'Union européenne est un partenaire politique prééminent du Conseil de l'Europe. Ce partenariat très étroit, établi entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sur plus de deux décennies, trouve aussi un écho politique et financier dans les programmes conjoints fondés sur des valeurs et des objectifs communs qui favorisent la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, en Europe et au-delà.

■ L'approche stratégique de ce partenariat a été renforcée en avril 2014 par la signature de la Déclaration d'intention sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Celle-ci a entraîné un élargissement du cadre de coopération, comme le Partenariat pour une bonne gouvernance pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus, ainsi que le Programme Sud III pour la l'Algérie, l'Egypte, l'Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine\*\*, la Tunisie et la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie.

### Présence extérieure

■ L'ODGP coordonne les ressources administratives, financières, logistiques et humaines et assure la gestion financière des programmes mis en oeuvre par les bureaux du Conseil de l'Europe et les bureaux de programmes.

■ Le Conseil de l'Europe dispose de bureaux à Ankara, Bakou, Belgrade, Bucarest, Chişinău, Erevan, Kiev, Moscou, Podgorica, Sarajevo, Skopje, Tbilissi, Tirana, Venise ainsi qu'à Rabat, Tunis et Pristina.

■ Il existe aussi des bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles, Genève, Vienne et Varsovie, qui sont chargés des contacts avec les institutions et les organisations internationales.

## CONTACTS

**Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP)**

**Conseil de l'Europe**

**F-67075 Strasbourg Cedex**

**Tél: + 33 (0)3 90 21 56 54**

**Fax: + 33 (0)3 90 21 46 31**

**[odgp@coe.int](mailto:odgp@coe.int)**

**Site de l'ODGP :**

**[www.coe.int/programmes](http://www.coe.int/programmes)**

**Site du Partenariat pour une bonne gouvernance**

**<http://partnership-governance-eu.coe.int>**

**Site du Programme Sud III**

**<http://southprogramme3-eu.coe.int>**

**Site de la Facilité horizontale**

**<http://horizontal-facility-eu.coe.int>**

**[www.coe.int](http://www.coe.int)**

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

